

CEMAC

The Central Africa pesticides registration system and States' involvement: The Central Africa Inter-State Pesticides Committee (CPAC)

Background and Rationale

CPAC was created in an environment where agricultural inputs are still produced, imported and used in an uncontrolled manner in most countries in Central Africa which share borders that are unfortunately porous. This environment is characterised by factors such as:

- poor sales of agricultural products from this area on the international market, because the production is contaminated with unacceptable high pesticide residues resulting from a misuse of chemicals. This results in an economic decline in this sub-region whose economy is primarily based on agriculture;
- the prevalence of health problems caused by the consumption of food contaminated with pesticide residues resulting from a poor treatment of agricultural products;
- environmental degradation because of pesticide poisoning of non-target organisms that are useful for biodiversity balance.

This situation is aggravated by the porous nature of the borders and their imminent complete opening for the purpose of regional integration that result in uncontrolled circulation of hazardous chemicals in the whole area. In fact, some countries in the sub-region did not even have regulations governing distribution and use of these chemicals and penalized those who were trying to regulate the sector. Thus, registered pesticides experienced unfair competition by illegal products. To address this problem, experts from the member States, trade partners and international organisations proposed the creation of the Central Africa Inter-State Pesticides Committee (CPAC).

Organisation and Composition:

The Central Africa Inter-State Pesticides Committee (CPAC) is a specialized scientific body of CEMAC. Based in Yaoundé-Cameroun, (Photo 1), it started operations in September 2007 and is organized as follows: the Permanent Secretariat made up of a Scientific department and an Administrative department that ensures the administrative, material and financial

CEMAC

Le système d'homologation des pesticides d'Afrique Centrale et l'implication des États: Le Comité Inter-états de Pesticides +d'Afrique Centrale (CPAC)

Contexte et justification

Le Cpac est créé dans un contexte où, la fabrication, l'importation, la distribution et l'utilisation des intrants agricoles se font encore de manière anarchique dans la majorité des pays de l'Afrique centrale, partageant les frontières, malheureusement poreuses. Ce contexte avait de nombreuses conséquences, telles que :

- la mévente des produits agricoles au marché international venant de cette zone, à cause de la souillure de cette production par les résidus de pesticides issues d'une mauvaise utilisation de ces produits chimiques, entraînant ainsi une baisse considérable de l'économie de cette sous-région, basée essentiellement sur l'agriculture ;
- la prolifération des maladies causées par la consommation des aliments souillés avec les résidus de pesticides issues d'un mauvais traitement de ces produits agricoles ;
- la dégradation de l'environnement par l'intoxication des organismes non cibles, utiles à l'équilibre de la biodiversité, etc.

Le facteur aggravant cette situation est la porosité des frontières et la perspective de l'ouverture complète de celles-ci pour les besoins de l'intégration sous-régionale, occasionnant une circulation anarchique des produits chimiques dangereux, dans toute cette zone. En effet, certains états de la sous région n'avaient même pas de textes réglementant ces produits chimiques et pénalisaient ceux qui essayaient de réglementer ce secteur. Aussi les pesticides qui étaient régulièrement homologués souffraient d'une concurrence déloyale des produits illicites. C'est pour résoudre ce problème globalement que les experts des Etats membres, ainsi que ceux des partenaires commerciaux et ceux des organismes internationaux ont proposés la création du Comité Inter-Etat des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC).

Organisation et Composition :

Le Comité Inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) est une structure spécialisée de la CEMAC à caractère scientifique. Basé à Yaoundé-Cameroun, (Photo 1), il a débuté ses activités en septembre 2007 et est organisé ainsi qu'il suit : La présidence, Le Secrétariat permanent constitué d'un service scientifique et d'un service administratif qui assure la gestion administrative, matérielle et financière des biens du CPAC, les commissions Techniques et les membres.

Le CPAC est formé de 03 experts/membres représentants de chaque Etat membre ainsi que les

management of CPAC, the Technical Commissions and Members.

The CPAC is made up of 3 Experts/representative members of each Member State as well as experts/observers representing the following organisations: the CEMAC Commission; the CPI/AU; FAO and WHO. In addition, each Member State is to establish a National Committee for Pesticide Management (CNGP) made up of representatives of the appropriate ministries to implement CPAC decisions and to carry out activities related to pre-registration and post-registration of pesticides in each Member State.

CPAC operations are governed by the Rules of Procedures N° 11/07-UEAC-144-CM-15, prepared by experts and adopted by the Council of Ministers of the Economic Union of Central Africa of CEMAC. The Rules of procedure define the operation, funding sources, the method of appointment at the CPAC office and the procedures for managing pesticide registration sessions.

experts/membres observateurs représentants des organismes suivants : la commission de la CEMAC ; le CPI/UA ; la FAO et l'OMS. En outre, chaque pays membre est appelé à créer une Commission Nationale de Gestion des Pesticides (CNGP), formée des représentants des ministères concernés pour la mise en œuvre des décisions du CPAC et pour les opérations pré et post-homologation de pesticides au sein de chaque Etat membre.

Il est régi par un règlement intérieur N° 11/07-UEAC-144-CM-15, élaboré par les experts et adopté par le Conseil des ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale de la CEMAC. Ce règlement intérieur détermine le fonctionnement, les sources de financement, le mode de nomination aux postes du bureau du CPAC et les modalités de gestion des sessions d'homologation de pesticides.



Photo 1 Headquarters of the Permanent Secretariat, Yaoundé-Cameroun

Photo 1 Siège du Secrétariat Permanent, Yaoundé-Cameroun

Activities of CPAC

The CPAC permanent Secretariat, located in Yaoundé, Cameroon is the permanent structure of CPAC. About 15 people (4 scientists and the support staff) work full time under the supervision of the Permanent Secretary. At the moment, it is supported by grants from the CEMAC Commission. Since its creation four years ago, the Permanent Secretariat has given visibility to CPAC through the following:

- making contact with and disseminating information to public and phytosanitary authorities of CEMAC member countries;
- moving to the new office of CPAC Permanent Secretariat;
- developing two projects adopted by the Regional Economic Programme (the sub-regional laboratory for the analysis of pesticides and agricultural inputs, and the sub-regional chemical control system for the control of chemicals);
- providing computer equipment and internet connectivity for CPAC committees in each country to communicate easily with headquarters on pesticide traceability;
- identifying, characterizing and securing obsolete stocks of pesticides in the CEMAC sub-region;
- recruiting 4 scientific experts and defining and developing 6 scientific programmes structured into activities and sub-activities as follows:

Programme I: Common Pesticide Registration

Developing and implementing regulations; Strengthening the capacity of CPAC members; Preparing pesticide registration application files; Identifying institutions to conduct trials and second assessments; Strengthening CNGPs; Developing product assessment forms; organising meetings with the pesticides industry and other relevant services.

Programme II: Improving Agricultural Production

Estimating Maximum Residue Levels (MRL) in food; Creating a database on MRLs; Categorizing and characterizing MLRs, Awareness-raising.

Programme III: International Regulations and Conventions on Agricultural Inputs

Identifying regulations; Revising regulations; Initiating regulations; Implementing

Quelques activités menées :

Le Secrétariat permanent du CPAC, situé à Yaoundé, Cameroun est la structure permanente du CPAC. Une quinzaine de personnes (04 scientifiques et le personnel d'appui) y travaillent en permanence, sous la supervision du Secrétaire Permanent. Pour le moment, son fonctionnement est assuré par des subventions venant de la Commission de la CEMAC. Pendant les quatre années d'existence, le Secrétariat permanent a pu matérialiser l'existence réelle du Cpac en lui donnant une visibilité à savoir entre autre :

- une tournée de prise de contact et d'information des autorités politiques et phytosanitaires des pays membres de la CEMAC ;
- l'installation du Secrétariat Permanent du CPAC dans ses nouveaux bureaux ;
- l'élaboration de deux projets adoptés par le Programme Economique Régional (le laboratoire sous régional d'analyse des pesticides et intrant agricoles d'une part et le système de contrôle sous régional des produits chimiques d'autre part) ;
- l'équipement en matériels informatiques et l'interconnexion des cellules Cpac dans chaque Etat afin de communiquer en temps réel avec le siège sur la traçabilité des pesticides ;
- l'identification, caractérisation et sécurisation des stocks de pesticides obsolètes dans la zone Cemac ;
- le recrutement de 04 experts scientifique, ainsi que la définition et la mise sur pied de 06 programmes scientifiques, structurés en activités et sous-activités de la manière suivante :

Programme I : Homologation commune des pesticides

Elaboration et mise en œuvre des textes d'application ; Renforcement des capacités des membres du CPAC ; Composition du dossier d'homologation des pesticides ; Identification des structures pour la conduite des essais et de contre-expertises ; Renforcement des CNGP ; Elaboration des fiches d'évaluation des produits Organisation des rencontres avec l'industrie et les autres administrations concernées.

regulations, Monitoring and evaluating regulations, Advising Member States on Regulations; Initiating and following up on collaboration with partners.

Programme IV: Monitoring Chemical Agricultural Inputs in Central Africa

Compiling an inventory of chemical pesticides circulating in the CEMAC sub-region, Managing stocks of obsolete pesticides, Assessing the environmental impact of chemical pesticides, Monitoring the relationship between CPAC and phyto-pharmaceutical companies.

Programme V: Alternatives to the Use of Hazardous Pesticides

Sub-regional coordination for research on pesticidal plants, biological control, biopesticides, GMOs, Good Agricultural Practices (GAP).

Programme VI: Collaboration

Promoting and facilitating collaboration between MASHAV(ISRAEL), ANSES(France), ORANGE HOUSE PARTNERSHIP (Belgium), PIP(EU), CPI(AU), Division of Conventions (UNEP), Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW), Global Environmental Fund (GEF), FAO, CEEAC, CROPLIFE INTERNATIONAL, etc.

Before pesticides registration

- updating pesticide management in Central Africa,
- implementing the communication and awareness strategy;
- increasing cooperation with development partners;
- establishing five National Pesticide Management Committees (CNGP) in Congo, CAR, Chad, Equatorial Guinea, Gabon;
- Strengthening capacities.

Overview of Constraints

• The common pesticide registration in the CEMAC sub-region

Despite all the measures taken to carry out the first common registration in 2009 as planned in the programme, this target has still not been reached. This is because not all the arrangements made before carrying out these common registrations procedures have been

Programme II : Assainissement de la production agricole

Evaluation des LMR dans les aliments ; Crédit de base de données sur les LMR ; Catégorisation et caractérisation des LMR ; Sensibilisation.

Programme III : Réglementation et conventions Internationales dans le domaine des intrants agricoles

Inventaire des réglementations ; Révision des réglementations ; Initiation des réglementations ; Mise en application des réglementations, Suivi et évaluation des réglementations et conventions internationales, Conseil aux Etats membres sur les réglementations ; Initiation et suivi de la coopération avec les partenaires.

Programme IV : Suivi des intrants chimiques agricoles en Afrique Centrale

Inventaire des pesticides chimiques en circulation dans la zone CEMAC, Gestion des stocks de pesticides obsolètes, Evaluation de l'impact environnemental des pesticides chimiques, Suivi des relations entre le CPAC et les firmes phytopharmaceutiques.

Programme V : Alternative à l'utilisation des pesticides dangereux

Coordination sous-régionale pour la recherche, des plantes à effets pesticides, de la lutte biologique, des bio-pesticides, des OGM, des bonnes pratiques agricoles(BPA).

Programme VI : Cooperation

MASHAV(ISRAËL), ANSES(France), ORANGE HOUSE PARTNERSHIP (Belgique), PIP(UE), CPI(UA), Bureau des conventions (PNUE), Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques(OPCW), Global Environmental Fund (GEF), FAO, CEEAC, CROPLIFE INTERNATIONAL, Etc.

Préalable aux homologations

- la Réalisation de l'Etat des lieux de la gestion des pesticides en Afrique Centrale,
- la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation ;
- l'intensification de la coopération avec les partenaires au développement ;
- la création de cinq Comités Nationaux de Gestion de Pesticides (Cngp) au Congo,

successful. For instance not all the National Pesticide Management committees (CNGP) have been established because of difficult administrative procedures in some States and because of reservations about transferring sovereign powers to the community entity in other States.

- **Identifying Organisations to conduct trials and second assessments.**

This activity cannot be undertaken until all the preconditions of a common registration are met. Building a sub-regional laboratory for the analysis and second assessment of pesticides is the main component of this activity. With the launch of the project to establish the laboratory, the Permanent Secretariat has taken the first steps towards effectively conducting this activity.

A project is being designed to develop a manual on pesticide inspection and control for field workers and officers at phytosanitary checkpoints that will help CPAC supervise and control circulation of pesticides at borders and strengthen the efforts of the national pesticide management committees. With regard to the extension of the CPAC initiative to ECCAS member States which are not members of CEMAC, contacts are being established between ECCAS, the FAO sub-regional Office in Libreville and CPAC. FAO is carrying out a study to assess the phytosanitary status of these countries. At the end of this study, the channels of this integration will emerge.

Conclusion

Since 2005, the text of a Common Regulation on pesticides has been useful for effective testing, authorizing, importing, exporting, transporting, storing, marketing, using, controlling and storage of pesticides. This text confirms the will of the Heads of State of the CEMAC sub-region to protect the health of the populations and the environment.

Some countries that encountered difficulties setting up a normal pesticide management system are currently adopting the text for managing pesticides in their country.

Our Contacts

Permanent Secretariat of Central African Pesticides Committee (CPAC)

B. P.: 16344, Yaounde (Cameroun)

Tel. /Fax: (237) 22 20 31 99

Email: cpac.pesticide@cpac-cemac.org

Website: www.cpac-cemac.org

RCA, Tchad, Guinée Equatoriale, Gabon;

- le renforcement des capacités

2. Aperçu des Contraintes

- L'homologation commune de pesticides en zone

CEMAC proprement dite

En effet, malgré toutes les actions entreprises pour la réalisation des premières homologations communes en 2009, comme cela était prévu dans le programme, cet objectif n'est pas encore atteint. Cela est du au fait que toutes les dispositions préalables à la réalisation de ces homologations communes, n'ont pas encore abouti. Il s'agit par exemple de la mise en place des Comités nationaux de gestion de pesticides (CNGP) qui ne sont pas encore tous créés, à cause des procédures administratives lourdes, dans certains états et des réticences liées au transfert de certaines prérogatives régaliennes à l'entité communautaire, dans d'autres états.

- L'identification des structures pour la conduite des essais et de contre-expertises.

Cette activité ne peut se réaliser que si les pré-requis d'une homologation commune sont réunis. Juste au moment où nous serons certains du démarrage du processus de l'homologation commune. Ainsi, toutes les structures identifiées pourront être immédiatement sollicitées, à l'état ou elles seraient identifiées, avant qu'elles ne changent. La construction d'un laboratoire sous régionale d'analyse et de contre-expertise des pesticides est la plus grande composante de cette activité. Avec le lancement du projet de création de ce laboratoire, le secrétariat permanent a posé les jalons de réalisation efficiente de cette activité.

Concernant l'objectif lié à l'élaboration d'un manuel d'inspection et de contrôle des pesticides, destiné aux agents de terrain et des postes de contrôle phytosanitaires, qui pourra aider le CPAC à superviser le contrôle de la circulation de pesticides au niveau des frontières, en renforcement de l'action des Comités nationaux de gestion de pesticides, un projet est en train d'être conçu, afin de mettre en exergue les contours de cette activité pour le soumettre à la hiérarchie.

Concernant l'extension de l'initiative CPAC aux Etats membres de la CEEAC non membres de la CEMAC, des contacts sont en train d'être établis entre la CEEAC, le bureau sous régional de la FAO, basé à Libreville et le CPAC. Une étude sur l'évaluation de la situation phytosanitaire au sein de ces états est en train d'être menée par la FAO. Au terme de cette étude, les voies de cette intégration pourrons se dégager.

Conclusion

Depuis 2005, le texte relatif à la Réglementation Commune sur les pesticides est venu combler un vide quant à l'expérimentation, l'autorisation, l'importation, l'exportation, le transport, le transit, le stockage, la mise sur le marché, l'utilisation, le contrôle et l'élimination des pesticides. Ce texte est venu consacrer la volonté des chefs d'Etats de la Zone CEMAC de préserver la santé des populations et l'environnement de la sous-région. Certains pays qui avaient des difficultés pour la mise en place d'un système normal de gestion de pesticides sont en train de s'en approprier pour combler ce vide dans leur pays.

Nos contacts

- Secrétariat Permanent du Comité Inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC)
- B. P. : 16344, Yaounde (Cameroun)
- Tél. /Fax. : (237) 22 20 31 99
- email : cpac.pesticide@cpac-cemac.org
- Site Web : www.cpac-cemac.org